



Remboursement de frais après récupération de matériel saisi

Par **casnumber1**, le **02/05/2015** à **10:13**

Bonjour, suite à un dépôt de plainte pour vol en réunion, la police à récupéré le tout grâce à une perquisition chez les mis en causes. J'ai du faire 1000 kms avec un camping car avec chauffeur et une grosse remorque pour récupérer ce matériel et j'aimerais savoir comment faire valoir les frais engendrés pour ça, sachant que les voleurs sont solvables. l'affaire est entre les mains du parquet et je n'ai pas encore de résultat (procès, simple rappel à la loi, classement, etc). Je précise que les mis en causes ne se sont pas opposés à la saisie par la police. Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **10:37**

Vous vous portez partie civile et justifiez de vos pertes, avaries et débours.

Par **casnumber1**, le **02/05/2015** à **10:42**

Merci pour ta réponse moisse mais n'étant pas habitué de ce genre de situation, je ne sais même pas quelle est la procédure à suivre pour me porter partie civile. je sais qu'il existe une association d'aide aux victimes, dois-je passer par eux??? merci.

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **10:53**

Dans les conditions que vous exposez, c'est effectivement une bonne idée.
Tant pour la procédure que pour l'élaboration et la justification de vos débours et autres dommages.

Par **casnumber1**, le **02/05/2015** à **11:10**

merci pour vos réponses, je vais donc me rapprocher de l'association, d'autant plus qu'il s'agit d'une terrasse de café et donc un manque à gagner d'environ 10 000 € par rapport à la saison 2014 aux Sables d'Olonne. Je pense que le jeu en vaut la chandelle!

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **12:16**

Vous pouvez aussi vérifier une éventuelle couverture en protection juridique de vos assurances professionnelles.

Par **casnumber1**, le **02/05/2015** à **12:26**

ha, ok, je vais me renseigner de ce côté aussi alors, merci du conseil moisse.